

DECATHLON

Société Européenne

Au Capital de 10.800.000 Euros

Siège Social : 4, boulevard de Mons

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE METROPOLE 306 138 900

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 MAI 2026

Le 11 mai 2026 à 8 heures, les actionnaires de la société DECATHLON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (« l'**Assemblée** ») au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) – 4 Boulevard de Mons.

Les membres de l'Assemblée présents ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Julien LECLERCQ**.

.../...

La feuille de présence, établie conformément à l'article R. 225-95 du Code de Commerce, est arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote ; l'Assemblée est donc régulièrement constituée. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle que les documents et renseignements, visés aux articles L. 225-115 et R. 225-89 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, et les rapports des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Constatation de la fin du mandat d'un Administrateur représentant les salariés et nomination d'un nouvel Administrateur représentant les salariés ;

.../...

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des points figurant à l'ordre du jour.

.../...

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 12-7 des statuts de la société, le Comité Social et Economique, lors de sa réunion du 12 février 2026, a proposé Monsieur Stanley LOCKWOOD :

- né le 11 février 1969,
- demeurant *****

comme nouvel administrateur représentant les salariés en remplacement de Monsieur Fabrice LISARDI dont le mandat est arrivé à expiration.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stanley LOCKWOOD comme nouvel administrateur représentant les salariés, pour une durée de 4 années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

« Extrait certifié conforme »

Jean-Marc LEMIERE
Directeur général délégué

Jean-Marc LEMIERE